REPUBIQUE DU BENIN
- :- :- :- :- :- :- :-
PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE
- :- :- :- :- :- :- :-

DECRET N° 2005-776 DU 13 DECEMBRE 2005

Chargeant Monsieur Frédéric DOHOU, Ministre de la Communication et de la Promotion des Technologies Nouvelles, de l'intérim de Monsieur Zul-Kifl SALAMI, Ministre d'Etat chargé de la Planification et du Développement

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE
CHEF DE L'ETAT
CHEF DU GOUVERNEMENT

VU : La Loi N° 90-032 du 11 décembre 1990, portant Constitution de la République du Bénin ;

VU : La proclamation du 03 avril 2001 par la Cour Constitutionnelle des résultats définitifs des Elections Présidentielles du 22 mars 2001 ;

VU : Le Décret N° 2005-052 du 04 février 2005 portant composition du Gouvernement ;

DECRETE

ARTICLE 1 : Du 12 au 16 décembre 2005, Monsieur Frédéric DOHOU, Ministre de la Communication et de la Promotion des Technologies Nouvelles, est chargé de l'intérim de Monsieur Zul-Kifl SALAMI, Ministre d'Etat chargé de la Planification et du Développement pendant l'absence de celui-ci.

Le présent Décret sera publié au Journal Officiel.

Fait à Cotonou, le 13 décembre 2005

Par le Président de la République,
Chef de l'Etat, Chef du Gouvernement

Mathieu KEREKOU

Ampliations : PR : 6 – AN : 4 – CS : 2 – CC : 2 – CES : 2 – HAAC : 2 – MJLDH : 2 - MCP PD : 4 – Autres Ministères : 18 – Départements : 6 – SGG : 4 – JORB : 1.